



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VESANCY**

**Du 06/09/2022**  
(Convocation 30/08/2022)

L'an deux mille vingt-deux, le six septembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 août 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard MUGNIER, Maire.

Présents : M. Bernard MUGNIER (Maire), Mme Françoise FONTAINE (1<sup>er</sup> adjointe), M. Gilles BILLION (2<sup>ème</sup> adjoint), MM. Adrien ORIEZ, Arnaud MAILLARD, Mme Ghislaine SEILER, M. Damien GRENIER, Mme Françoise CONSANI, M. Eric DUCRET

Représenté : M. Mark BÜTTNER donne pouvoir à Mme Françoise CONSANI

Absent : M. Philippe HOULLEMARE

Secrétaire de séance : Mme Françoise FONTAINE

\*\*\*\*\*

Début de séance : 20h18

- ✓ **Le Maire demande à ajouter le point suivant à l'ordre du jour qui n'était pas dans la convocation :**

**Partie Ecole au point 13 -**

- **Convention d'utilisation de la piscine municipale de Gex**

**Approbation à l'unanimité.**

- **Approbation du compte rendu de la séance du 14 juin 2022.**

**URBANISME – TRAVAUX : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER**

**1. ECOLE**

- a) **Changement de la porte de la classe des petits :**

La porte ferme mal, n'est plus étanche et de ce fait mal isolée. Il y a lieu de la remplacer. Des devis ont été demandé :

La société **FERMA MENUISERIES** propose deux devis :

- **fourniture et pose d'une porte grand trafic en aluminium K.LINE monobloc 1 vantail avec imposte pour un montant de 4 390,34 HT**
- **fourniture et pose d'une porte grand trafic en bois BEL'M BOIS à vantail avec imposte pour un montant de 6 022,86 € HT**

La société JURA FERMETURE propose un devis :

- fourniture et pose d'une porte grand trafic 1 vantail avec imposte pour un montant de **4 291.83 HT**

Le Maire informe le conseil municipal que le délai de livraison et d'exécution des travaux est de 6 mois pour une porte en alu et de 12 mois pour une porte en bois.

Le service des Architectes des Bâtiments de France a été sollicité pour voir ce qu'il était possible de faire, ils ont donné un accord de principe mais il faudra tout de même faire une Déclaration Préalable.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **ACCEPTE** la proposition de changement de porte
- **ATTRIBUE** les travaux à la société JURA FERMETURE pour un montant de 4 291.83 HT
- **PRECISE** que la couleur bois devra être respectée
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document pour la réalisation de ces travaux
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

b) Proposition de chauffer la classe des grands par la pompe à chaleur

Le Maire propose au Conseil Municipal de profiter de la pompe à chaleur nouvellement installée pour chauffer la classe des grands. Cependant des travaux seraient à prévoir pour le raccordement. Monsieur VEROT de l'entreprise VEROT étant sur place cette semaine est allé constater les travaux à prévoir concernant le dallage, et a informé que ceux-ci étaient tout à fait réalisables.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour chiffrer le coût de cette opération mais précise qu'il serait préférable de voir comment se passe le premier hiver avec la pompe à chaleur. Il faudra donc contacter Activ'Energy pour faire une étude de faisabilité

## **2. POINT SUR LE PROJET DE REAMENAGEMENT DE L'ANCIENNE CURE**

Atelier B s'est rendu sur place afin d'évaluer les travaux à effectuer. Monsieur Eric DUCRET présente le plan de faisabilité, il précise que c'est uniquement une première esquisse qui est appelée à évoluer. Lors de la prochaine réunion, qui aura lieu en octobre, Atelier B devrait nous présenter un plan plus complet avec tout particulièrement les différents accès ainsi qu'un premier chiffrage.

Il est rappelé que les élus peuvent participer à toutes les réunions de travail s'ils le souhaitent.

## **3. REFECTION MAIRIE**

La demande de subvention DETR a été accordée pour un montant de 4 846 € (pour rappel le coût des travaux s'élève à 16 153.66 €). L'entreprise devrait intervenir à partir du 19 septembre pour 3 semaines maximum.

#### **4. POINT SUR LES TRAVAUX DE LA VESANCIERE**

Les travaux de la Vesancière ont démarré, Le Maire précise que ceux-ci sont protocolés. La réunion d'ouverture du chantier a eu lieu le 26 juillet à 14h en présence de la Réserve Naturelle, du Parc Naturel Régional, de la SEMA, de l'entreprise JTA, de l'éleveur M. Florent AGNOLETTI et la Mairie, l'ONF étant excusée.

Le Maire précise que la piste doit faire au minimum 3 mètres de large, afin qu'une bétailière puisse passer. Il est rappelé que cette piste est interdite à toute circulation mise à part l'exploitant et les services autorisés

Aujourd'hui les travaux qui concernent la réserve sont quasiment terminés. Le passage canadien (partie hors réserve naturelle) n'est pas encore commencé mais devrait être réalisé sur la deuxième partie de septembre.

Mme CONSANI prend la parole en précisant que lors d'un précédent conseil municipal il avait été dit que les travaux concernaient uniquement une partie du chemin, or il semblerait que le chemin entier soit refait. Monsieur le Maire présente le Plan de la Réserve Naturelle avec le tracé des travaux prévus. Il apparait en effet qu'une grande partie est concernée mais c'est est conforme à l'arrêté préfectoral.

Monsieur le Maire proposera à M. ROSSET (conservateur de la Reserve Naturelle Nationale) de faire une réunion avec les élus qui le souhaitent afin de répondre à tout questionnement. La réception des travaux sera agendée et communiquée à tous les membres du conseil municipal afin qu'ils puissent participer à cette réunion s'ils le désirent.

#### **5. POINT SUR LES TRAVAUX DE LA FIBRE**

Actuellement il y a deux chantiers sur la commune :

- SFR/BOUYGUES qui font la liaison de l'antenne « TDF » en Riantmont au NRO (Nœud de Raccordement Optique) situé place de la batteuse. L'objectif étant d'améliorer le flux de données internet pour les téléphones portables.
- EIFFAGE est actuellement dans le village pour mettre des prises supplémentaires afin que tous les foyers existants et futurs puissent se connecter à internet via la fibre. Les travaux devraient être terminés mi-décembre.

#### **FINANCES : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER**

#### **6. TRACTEUR**

Il est rappelé que le tracteur actuel a 20 ans. Un appel d'offre a été publié le 20 juillet sur le Dauphiné Libéré. Les candidats avaient jusqu'au 31 août 2022 à midi pour faire une offre. Il y a 8 candidatures. L'étude des offres est un travail de longue haleine, la commission « marchés publics » se réunira afin d'étudier ensemble les propositions. Monsieur le Maire fait passer les documents nécessaires à ce travail à M. BÜTTNER par le biais de M. BILLION.

## **7. DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'AMICALE DU CENTRE HOSPITALIER DU PAYS DE GEX**

L'amicale du centre hospitalier du pays de Gex avait envoyé en janvier 2022 une demande de subvention, la Mairie n'a trouvé aucune trace de celle-ci. L'amicale a donc réitéré sa demande.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **ACCORDE** une subvention de 200€ à l'amicale du centre hospitalier du pays de Gex
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget.

**BOIS : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER**

## **8. POINT SUR L'AFFOUAGE 2022**

Le tirage au sort des lots a pris du retard suite à un ensemble d'éléments qui a empêché de préparer les lots à temps. Le tirage au sort a eu lieu le mercredi 23 août 2022 à 18h00 en Mairie.

## **9. AFFOUAGE 2023**

Pour l'affouage 2023 la parcelle 24 est concernée pour 150m<sup>3</sup> de bois. Ce secteur est situé dans la zone de quiétude. Il est donc proposé de faire couper les lots cet automne 2022 afin d'éviter tout retard pour le tirage au sort.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **APPROUVE** le projet de coupe de bois en automne 2022 pour l'affouage 2023.

**RESSOURCES HUMAINES : Rapporteur Madame Françoise FONTAINE**

## **10. RENOUVELLEMENT CONTRAT MDV OU RECRUTEMENT D'UN AGENT**

La question se pose sur le renouvellement du contrat de nettoyage avec la société MDV. Plusieurs raisons ont poussé à cette réflexion :

- **Le coût de la prestation de service**
- **Mécontentement du travail réalisé** : Des constats sont faits sur l'état de propreté de la Mairie, il faut souvent rappeler les tâches à effectuer (poussière, tri sélectif, portes vitrées...)

Aujourd'hui, il serait intéressant pour la Commune de faire appel à un agent d'entretien qui réalisera, selon un calendrier hebdomadaire, l'entretien des locaux communaux à savoir :

- Les salles de classes, la salle du périscolaire et le préau de la cour de l'école comprenant les toilettes extérieures ;
- La Mairie comprenant le secrétariat, la salle du conseil et les espaces d'accès à savoir la tour et le hall d'entrée => 1 fois par semaine.
- Le poste pourrait correspondre à un mi-temps

TABLEAU DES COUTS

Entreprise	Adresse	Coût pour Mairie ANNUEL	Coût pour Ecole + Périscolaire ANNUEL	Total Annuel	Total mensuel
MDV MULTISERVICES	2021 (11 mois)	5 851,20 €	17 066,40 €	22 917,60 €	2 083,42 €
	2022 (7 mois)	3 619,20 €	12 791,20 €	16 410,40 €	2 344,34 €
	Année	Salaire Net versé	Salaire Brut Agent	Salaire Brut Mairie	mensuelmnt brut mairie
Coût du Poste de l'agent d'entretien 21h/semaine	2020	- €	- €	- €	1265,42
	2019	- €	- €	- €	1401,33

Fabienne a fait savoir qu'elle allait faire valoir ses droits à la retraite en septembre 2023, ça sera l'occasion de revoir sa fiche de poste et de ne plus avoir un double emploi sur un même poste (administratif et périscolaire).

Si un agent d'entretien est recruté, cette personne pourrait effectuer le périscolaire du matin et la surveillance cantine en sus du ménage ce qui augmenterait son temps de travail à partir de septembre 2023.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **DECIDE** de revoir le mode d'entretien des locaux de la Commune en proposant à nouveau la création d'un poste d'agent d'entretien
- **DECIDE** de faire un recrutement et **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier
- **DECIDE** de résilier le contrat avec MDV Multiservices si le recrutement s'avère fructueux

## **11. GRATIFICATION STAGIAIRE AURELIEN JOLY**

En juin dernier, Aurélien JOLY a effectué un stage d'un mois à la Mairie. Celui-ci a fait preuve de professionnalisme remarquable.

Monsieur le Maire précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixés par délibération.

Considérant l'investissement d'Aurélien JOLY lors de son stage Monsieur le Maire propose de lui verser une gratification et de fixer le montant à 150 €.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **DECIDE** de verser une gratification à M. Aurélien JOLY d'un montant 150 € sous forme de bon d'achat.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

**ECOLE : Rapporteur Madame Françoise FONTAINE**

## **12. POINT SUR LA RENTREE**

La rentrée s'est bien passée. Moins d'enfants que prévu, 45 au total : 25 dans la classe des petits et 20 dans la classe des grands.

## **13. CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE DE GEX**

Chaque année, les enfants scolarisés à l'école de Vesancy bénéficient de cours de natation délivrés à la piscine municipale de Gex. Cette année encore, la Commune souhaite maintenir la prise en charge du coût de l'activité piscine.

La Commune de Gex nous a donc transmis une convention d'utilisation de la piscine pour 5 séances dispensées du 19 septembre au 21 octobre 2022, les vendredis de 10h30 à 11h10.

Le coût prévisionnel de cette activité représente 950 € décomposé de la manière suivante :

- 600 € pour le transport
- 350 € pour les entrées (forfait avec Maître-Nageur Sauveteur).

Afin de réserver le créneau pour l'école de Vesancy, il est proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention dès aujourd'hui.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention dès aujourd'hui.

**CIMETIERE : Rapporteur MONSIEUR Bernard MUGNIER**

## **14. ACHAT ET INSTALLATION DE CAVURNES**

A ce jour, une zone destinée au dépôt d'urnes cinéraires est réservée dans le cimetière au niveau de la section B. 6 cavurnes avaient été installées en 2015, à ce jour il en reste une seule de libre. Il est donc proposé au Conseil Municipal de faire installer de nouvelles cavurnes. (devis en cours).

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **APPROUVE** l'installation de 6 nouvelles cavurnes
- **AUTORISE** le Maire à faire réaliser les travaux et signer tout document se rapportant à ce dossier.

## **15. MUR DU CIMETIERE**

Le mauvais état d'une partie du mur du cimetière ainsi que celui de la rampe d'accès nécessitent des travaux de réfection. L'entreprise VEROT a été mandatée pour effectuer une estimation du coût.

### **URBANISME – TRAVAUX : Rapporteur Monsieur Adrien ORIEZ**

## **16. DOSSIERS EN COURS**

- Déclarations Préalables (DP) :

<b>N° de dossier</b>	<b>Description</b>	<b>Etat</b>
DP 00143622B0009	Piscine	<b><i>Refus Tacite</i></b>
DP 00143622B0010	Pose panneaux solaires sur toit	<b><i>Favorable</i></b>
DP 00143622B0011	Remplacement porte d'entrée	<b><i>Favorable</i></b>
DP 00143622B012	Antenne Radio téléphonique	<b><i>En cours d'instruction</i></b>
DP 00143622B013	Pose de panneaux photovoltaïques encastrés	<b><i>Favorable</i></b>
DP 00143622B0014	Mur de soutènement	<b><i>Opposition</i></b>
DP 00143622B0015	Piscine	<b><i>Favorable</i></b>
DP 00143622B0016	Pose de panneau thermique de 5m2	<b><i>Favorable</i></b>
DP 00143622B0017	Pose de panneaux photovoltaïques	<b><i>Favorable</i></b>

Concernant la DP22B012, Monsieur Grenier demande si la Mairie doit donner 1 avis ou si le Conseil Municipal peut délibérer sur le dossier, car ce projet est situé dans le corridor biologique ce qui paraît irrecevable. Monsieur le Maire précise que le dossier est en cours d'instruction auprès des services de l'ADS. Ce service vérifie scrupuleusement que le dossier soit conforme aux règles en vigueur.

Aucun vote n'est demandé pour les déclarations préalables au même titre que pour les permis de construire. L'ADS émet un avis technique que le Maire valide ou pas.

Monsieur le Maire précise que M. TRENTADUE de ATENA – FNE Pays de Gex (France Nature Environnement) l'a contacté pour avoir des informations. Le dossier étant à l'état d'instruction il faut attendre la fin de celle-ci pour que le dossier soit consultable par tout public en Mairie.

- Permis de Construire (PC) :

N° de dossier	Description	Etat
PC 00143621B010	Maison individuelle De 146 m2	<i>Favorable</i>
PC 00143621B011	Maison individuelle de 138 m2	<i>Favorable</i>
PC 00143622B001	Maison individuelle de 130.34 m2	<i>Favorable</i>
PC 00143622B002	Maison individuelle de 130.42 m2	<i>Favorable</i>

## **DIVERS**

### **17. INFORMATION SUR L'ISDI**

L'ISDI a repris son activité fin juillet, des aménagements sont en cours. Pour information il est prévu à minima 30 000 m3 de dépôt par an sur une durée de 5 ans maximum.

### **18. POINT SUR LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES**

Mme SEILER informe que la Commission Animation s'est réunie le 1<sup>er</sup> septembre avec les présidents d'association. Au vu du succès de Tôt ou t'arts cette manifestation sera très certainement reconduite. Le cinéma en plein air pourra être renouvelé également si un éventuel partenariat peut se faire avec Pays de Gex Agglo.

L'ensemble des associations souhaiterait relancer l'animation du 14 juillet. Une réunion aura lieu en octobre pour la préparation de cette grande manifestation.

Concernant la vente au déballage, il sera demandé à la Ville de Gex le prêt de 2 panneaux « manifestation » afin de prévenir les véhicules aux entrées du village.

### **19. CENTRE DE LOISIRS**

Certains parents avaient demandé l'inscription au centre de loisirs de Divonne pour la garde de leurs enfants les mercredis. Celui-ci étant complet la priorité a été donnée aux divonnais. Il faudrait réfléchir à une convention avec une commune afin que les parents qui travaillent aient une solution de garde. Monsieur le Maire rencontre Mme BAUDE ce mardi pour le projet de l'école, il verra avec elle ce qui est possible de faire pour les accueils extra-scolaire.



## **20. COUR DU CHATEAU**

Mme SEILER Propose la pose de pots de fleurs dans la cour du château pour mettre un peu de verdure. Budget environ 400 € par pot. **A REFLECHIR**

## **21. ENTRETIEN DES PATURAGES**

Pour finir M. le Maire tient à remercier l'entreprise VISTALI pour son intervention lors du débroussaillage du Mont.

La séance est levée à 22h40

La Secrétaire de séance  
Françoise FONTAINE

Le Président de séance et Maire  
Bernard MUGNIER